

Département du MORBIHAN

2025/14/01/02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absente non excusée : LE FUR Françoise.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROYANT Helen, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUÉDEC Jean-Michel.

Procuratior(s) : ROYANT Helen à POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle à LE COROLLER Marie-Ange, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine, BOUÉDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 06/01/2025  
Convocation affichée le : 07/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuratior (s) : 6

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/01/2025  
Publié ou notifié le 20/01/2025  
Certifié exécutoire le 20/01/2025  
A GOURIN, le... 20/01/2025.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



## 2- CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE – ESPACE SPORTIF DE NOUËC – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville de Gourin, plusieurs actions à mener sur une période de 10 à 15 ans ont été identifiées. Ces actions, souvent interconnectées, concernent l'aménagement urbain.

Pour le secteur actuel du cinéma, le projet prévoit un ensemble dédié à la culture et aux loisirs de plein air :

- la création d'un cinéma comprenant deux salles,
- l'aménagement d'une plaine de loisirs à l'emplacement actuel du terrain de football.

En conséquence, pour compenser la suppression du terrain de football, il est proposé de construire un nouveau terrain synthétique sur l'espace sportif de Nouëc.



## Département du MORBIHAN

### Projet global de l'espace sportif de Nouëc

Ce projet comprend trois aménagements :

1. la création d'un terrain de football synthétique (objet de la présente délibération), estimée à 1 086 257 € HT,
2. la création de nouveaux vestiaires (154 m<sup>2</sup>) estimée à 465 000 € HT,
3. la rénovation de la toiture de la salle polyvalente (estimée à 365 000 € HT), suivie de l'installation de panneaux solaires.

### Enjeux de la création du terrain synthétique

- maintenir le même nombre de terrains de football à Gourin,
- permettre l'organisation de matchs officiels jusqu'au niveau régional 2 masculin, sous réserve de la conformité des vestiaires et des accès,
- offrir un terrain praticable par tous les temps, renforçant sa solidité et sa résistance.

### Travaux prévus pour le terrain synthétique

- travaux préparatoires : retrait des haies, terrassement, VRD (voirie et réseaux), et drainage,
- pose du sol synthétique et des équipements sportifs,
- installation de clôtures et portails.

### Maintenance et entretien du terrain

- maintenance régulière : toutes les 35 heures d'usage ou toutes les 2 semaines, nécessitant un broissage avec un équipement adapté (broissage avec un attelage spécial monté sur tracteur ou quad léger),
- entretien annuel : décompactage et regarnissage réalisé par une machine spécialisée (souvent externalisé),
- reprise des couches supérieures : à prévoir tous les 15 ans.

### Plan de financement pour la création du terrain de football synthétique :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	23 751 €	État – DETR (Domaine santé sanitaire et social, mesure 1 - 2 équipements sportifs)	54 000 €
Études géotechniques	8 506 €	État – Agence Nationale du Sport (Appel à projet 5000 équipements sportifs, Axe 3)	80 000 €
Éclairage	125 000 €	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	35 000 €
Travaux	929 000 €	Éclairage – Morbihan Énergies	21 000 €
		Commune (autofinancement minimal)	896 257 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 086 257 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 086 257 €</b>

**Département du MORBIHAN**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** le projet de création d'un terrain de football synthétique,

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

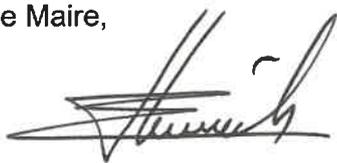
**AUTORISE** la sollicitation de tout autre organisme public ou privé pour obtenir des aides et des subventions complémentaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre,

A Gourin, le 14 janvier 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.